

Je prends rendez-vous !

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

Une permanence dédiée

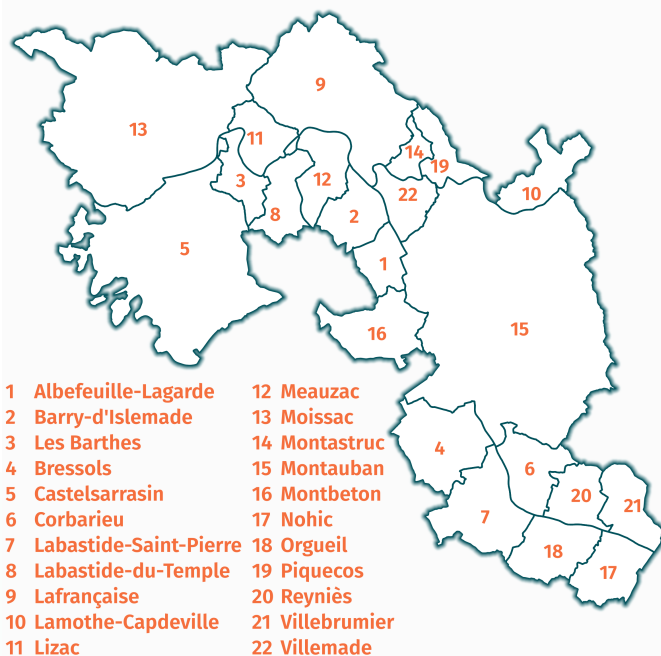
☎ 09 74 76 93 52

✉ contact@osgapi.com

🌐 www.previtarn.fr

Ou contactez votre commune qui pourra vous informer sur le dispositif et comment en bénéficier.

Quelles communes sont concernées ?



Le dispositif PrévITARN

Le dispositif PrévITARN a été mis en place afin d'accompagner les propriétaires de logements en zone inondable.



Diagnostic GRATUIT

et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque d'inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI.



Jusqu'à 80 % de subventions de la part de l'État pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus.



Vous êtes propriétaire d'un logement situé en **ZONE INONDABLE ?**

Vérifiez votre exposition et bénéficiez d'un diagnostic de vulnérabilité par le bureau d'études OSGAPI.

PRÉviTARN



DIAGNOSTIC GRATUIT & PERSONNALISÉ

PRÉviTARN

Prévention Inondations Tarn Aval

POURQUOI REALISER UN DIAGNOSTIC DE MON LOGEMENT ?

- Pour connaître l'exposition de mon logement au risque inondation
- Pour mettre ma famille en sécurité et connaître les bons comportements à adopter
- Pour limiter les dommages sur mon logement et les coûts liés à sa remise en état
- Pour bénéficier de subventions pour réaliser les travaux

LE DISPOSITIF EST :



Personnalisé

Profitez d'un diagnostic et de solutions qui sont adaptés à votre bien et à votre situation.



Confidentiel

Le diagnostic ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Le rapport n'est pas transmis aux compagnies d'assurance.



Gratuit

Le diagnostic ainsi que l'accompagnement dans la réalisation des travaux sont entièrement financés par la collectivité.

Bénéficiez d'une expertise complète de votre logement à l'issue de laquelle un rapport technique pour la protection du bien vous sera remis, ainsi que des conseils pour la mise à l'abri des occupants et équipements sensibles.

Principales mesures prescrites.
D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue des diagnostics personnalisés.

